

Groupe de liaison INSPIRE

Réunion du 4 avril 2011

Membres présents

BANASZAK	Olivier	Le Havre/ AITF	REBOURS	Loïc	ERDF
CAUDEVILLE	Julien	INERIS	RINIE	Elisabeth	MEDDTL/CGEDD
CHAUVEAU	Chloé	GIP ATGERI	SABLONIERE	François	DGFIP
COUDERCY	Laurent	ONEMA	SALGÉ	François	DGALN
CESARO	Jean-Daniel	ONEMA	VINSONNEAU	Lydie	CR Bretagne/AITF
D'HERBEMONT	Sophie	IGN	WURTZ	Michel	MAAPRAT/SG/CSI
L'HORSET	Jean-Pierre	IGN	PRADE	Juliette	MAAPRAT/DGPAAT/SDG/BSM
DUPERET	Alain	IGN	DEVAUVRE	Nicolas	MAAPRAT/DGPAAT/SDG/BSM
LEOBET	Marc	DRI/MIG	TOUSSAINT	Norbert	MAAPRAT/DGPAAT/SDG/BSM
JAQUEMET	Clément	DRI/MIG			

**Prochaine réunion du groupe de liaison : 21 juin 2011 de 14h à 17h
en salle 03V35, Tour Voltaire, La Défense**

Points à l'ordre du jour :

- I- Validation des premières recommandations du Groupe Métadonnées
- II- point sur les spécifications des annexes II et III
- III- point sur les services de données géographiques
- IV- point sur la transposition.

I- Validation des premières recommandations du Groupe Métadonnées

M. Leobet présente une série de diapositives qui reprennent les éléments des deux premiers comptes-rendus du Groupe Métadonnées du CNIG. Il y a inclus les propositions d'amélioration issues du groupe de travail « administration des données localisées » du ministère chargé de l'écologie. Pour éviter toute confusion, c'est une version modifiée, tenant compte de l'avis du Groupe de liaison, qui est jointe au présent compte-rendu.

La discussion s'engage autour des points principaux suivants :

- le thème dominant (pour une série de données) l'est-il du point de vue du producteur ou de l'utilisateur ? Éléments de réponse : celui du producteur. La responsabilité des métadonnées est entièrement celle du producteur. Par ailleurs, les premiers travaux (rassemblés dans le rapport du CERTU : <titre à ajouter>) autour de la qualité montre la difficulté d'envisager la qualité du point de vue de l'utilisateur¹. Il est préconisé de se rapprocher des autres États membres pour avoir leur point de vue là-dessus puisqu'ils doivent rencontrer la même difficulté.
- Le thème dominant s'inscrit dans le champ "mot clef" des métadonnées.
- L'absence de bijection entre les thèmes INSPIRE et ceux ISO ne va-t-elle pas provoquer des incohérences ? Par exemple, un lycée est à la fois un bâtiment et un service public. Si on se réfère au règlement du 3 décembre 2008 sur les métadonnées, (partie D.2), le thème INSPIRE « Bâtiments » correspond à la nomenclature « Constructions humaines » de l'ISO, tandis que le thème INSPIRE « service public » renvoie à la nomenclature « Système d'énergie, système de distribution d'eau ou systèmes de collecte des déchets..., au titre des « Utilities communications ». Éléments de réponse : en effet, mais comme on l'a vu au séminaire de janvier, il faut attendre les spécifications des thèmes de l'annexe III pour être capable de traiter ce point.
- Faut-il séparer les éléments d'une base de données selon les différents thèmes ? Éléments de réponse : oui. C'est une conséquence des règlements sur le rapportage et sur le service de recherche, qui forcent ceux sur consultation et téléchargement. Cela implique de déconstruire les bases de données géographiques natives en n séries de données et de les mettre en forme selon les règles d'interopérabilité. Exemple : l'IGN a séparé ses différents produits en couches thématiques. La BDTopo est découpée selon les thèmes suivants :

BD TOPO® thème Altimétrie
BD TOPO® thème Bâtiments
BD TOPO® thème Réseau de Transport d'Energie
BD TOPO® thème Réseau Ferré
BD TOPO® thème Réseau Hydrographique
BD TOPO® thème Réseau Routier
BD TOPO® thèmes Points d'Activité ou d'Intérêt
BD TOPO® thèmes Végétation et Orographie

- Que faire des objets qui sont dans les spécifications mais pas dans le thème dominant ? Faut-il les mettre à part ? Éléments de réponse : d'abord il faut préserver notre patrimoine, c'est-à-dire toute la richesse d'information existante. Ensuite, il faut la diffuser. Trois cas issus du PCI ont été pris en exemple :

1E. Rinié : Dans les concepts rénovés de la qualité de l'information géographique, les notions de qualité interne, qualité externe ont disparu. Il y a symétrie entre producteurs et consommateurs : leur vision des données, et la qualité induite, dépend de la confrontation des données avec leur "universe of discourse".

- information de mitoyenneté : il devrait être diffusé au moins sous deux séries de données géographiques, les parcelles cadastrales (annexe I) et les bâtiments (annexe III). Les informations hors spécifications INSPIRE (par ex. murs mitoyens) pourraient être diffusées avec la série des parcelles cadastrales.
- Éléments remarquables (arbres isolés, calvaires...) : probablement hors INSPIRE, il faudrait les diffuser de façon logique et économe des ressources. Donc, probablement, à l'intérieur d'une série de données d'un thème répertorié.
- Toponymie : c'est bien un thème de l'annexe I, qui devrait être diffusé en tant que tel, au moins à terme.
- Des remarques sont portées sur le schéma des objets de l'administration de données : ajouter des métadonnées d'agrégat ; pas de bleu pour le gabarit ; préciser « MD de séries de données ».
- L. Vinsonneau rapporte des inquiétudes sur l'évolutivité des règles et des outils. Ainsi, la plate-forme régionale ne peut pas intégrer les métadonnées anciennes des autorités publiques bretonnes car elles ne sont pas conformes. Cela conduirait plutôt les autorités publiques à ne rien faire avant que l'ensemble du système soit stabilisé.
 - Éléments de réponse : les règles vont encore évoluer avec les 5 métadonnées obligatoires ajoutées par le règlement Interopérabilité. Toutefois, la priorité est de disposer de métadonnées, même non conformes, dans les lieux de mutualisation régionales et dans le Géocatalogue. Il est ensuite de la responsabilité de chaque éditeur de mettre en œuvre l'intégration du patrimoine de métadonnées existant dans une version antérieure de son outil.

Par rapport aux propositions du MEDDTL :

- Prise en compte des données tabulaires (par exemple, statistiques) : le groupe relève l'absence de méthode claire pour la gestion de métadonnées de ces données géographiques au sens de la directive. Le Groupe métadonnées devra proposer des recommandations. Toutefois, le Groupe de liaison considère que le périmètre des séries concernées est très flou et qu'il faut pour le moment se concentrer sur le cœur de la directive, à savoir les données dotées d'une géométrie.
- Prise en compte des données géoréférencées de type photographies ou vidéos géoréférencées, voire règlements relatifs à une zone : le Groupe de liaison s'inquiète de l'impact en terme de charge de création de métadonnées et de gestion. Il considère que les choses ne sont pas mûres, notamment en l'absence des spécifications de l'annexe III (qui pourraient considérer les règlements comme *voidable*, c'est-à-dire obligatoire si disponibles en numérique). La question rejoint le point précédent.
- Le Groupe de liaison considère que « Série de données géographique » est synonyme de « jeu de données géographique »
- Le Groupe de liaison est davantage partagé sur la possibilité de considérer qu'un agrégat est également une série. Il est reconnu que, dans certains cas, une géométrie n'est exploitable qu'avec le règlement associé. Toutefois, comme dit plus tôt, un règlement seul ne doit pas être traité dans le cadre d'INSPIRE. Il est proposé que le Groupe Métadonnées étudie plus avant ces cas, notamment la distinction entre données et métadonnées et le lien entre zonages et règlement, qui peut être géré au niveau des objets géographiques ou à celui des Métadonnées.
- Il est précisé que le concept de « carte » n'existe pas dans INSPIRE.

II- point sur les spécifications des annexes II et III

M. Leobet transmet le nouveau calendrier de consultation de la Commission européenne :

du 20.06 au 21.10, appel à commentaires des SDIC et LMO ; printemps 2012 : consultation des Etats membres sur le projet de règlement ; automne 2012 : proposition du règlement.

A chaque occasion, le Point de contact consultera pour analyse les parties prenantes françaises.

Point sur les journées thématiques consacrées à la découverte des projets de spécifications :

Rappel : ces journées doivent permettre à ce que ceux qui connaissent les projets de partager avec ceux qui ne les connaissent pas afin de faciliter l'analyse des enjeux et des risques liés aux textes.

L'IGN propose - de collaborer avec la DGFIP au séminaire consacré au thème Bâtiment,
- de collaborer avec ERDF pour travailler sur le sous thème « réseaux » du thème « Service public et Service d'utilité publique ». A titre d'information, pour les deux autres sous-thèmes (points d'intérêt et installations environnementales), l'IGN se propose d'organiser des séminaires en collaboration avec d'autres structures concernées par ces sujets

- d'organiser les journées consacrées aux thèmes : Occupation des terres, Altitude en appui au SHOM et Ortho-imagerie. Il pourra également apporter sa connaissance du projet pour les risques naturels via l'expert IGN impliqué dans les travaux .

La DGALN organisera la journée sur l'usage des sols.

RediTEG - Réseaux de Distribution et Transport Électricité et Gaz – organisera la journée sur Services d'utilité publique et service public (avec IGN), au moins sur la partie « Réseaux ». Ce thème contient en effet deux autres parties : services administratifs et sociaux, déchets.

L'ONEMA organisera la journée sur Stations de suivi environnemental.

La MIG organisera la journée sur Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration.

Par ailleurs, la DGALN a confié à l'ATEN l'organisation de séminaire thématique sur les trois thèmes liés à la nature. L'INRA organisera la journée sur le thème Sol et la DGEC envisage une journée sur Source d'énergie.

L'AITF annonce qu'elle crée un groupe dédié de 18 personnes sur les thèmes proposés suivants : Occupation du sol, Ortho-imagerie, Altitude, Unités statistiques, Bâtiments, Sols, Usage du sol, Services d'utilité publique et services publics, Installations de suivi environnemental, Zones à risques naturels et Régions biogéographiques (les deux derniers étant sous réserves de volontaires).. Une matinée y sera consacrée lors des Assises de l'ingénierie territoriale, début juin.

Les versions 2 ne seront pas encore diffusées, mais F. Salgé, *via* le Groupe de liaison, diffusera les versions 1.9 qui devraient alors être en sa possession, ainsi qu'une mise en évidence des sections importantes pour en faciliter la lecture.

Calendrier :

L'IGN essaie d'organiser les journées qu'il prend en charge avant le 14 juillet. Il doit vérifier la disponibilité de ses experts. La MIG organisera la sienne en septembre.

M. Leobet demande à être informé des différentes dates afin de pouvoir aider à la coordination du calendrier.

III- point sur les services de données géographiques (voir diapositives)

M. Leobet présente un point sur les négociations en cours sur les services de données géographiques, en insistant sur l'importance des métadonnées de service et du chaînage entre les différents services en réseau.

Les négociations avec la Commission européenne sont ardues, ces services étant rares et les technologies immatures, il apparaît à plusieurs pays qu'il est déraisonnable de légiférer. A titre d'illustration, il y a trois services nationaux de ce type en France : deux opérés par l'IGN (recherche par l'adresse, par le toponyme) et un par le BRGM (pour l'ONEMA) : recherche amont-aval sur la BDCarthage.

Ces services de données géographiques fonctionnent plutôt avec des flux WFS.

M Leobet présente ensuite un point sur les deux types de téléchargement. La question de savoir si le téléchargement de Shapefile est conforme au règlement est pendante. **Le Groupe de liaison considère que le recours au WFS, dès la mise en place des services de consultation, doit être recommandé.**

L'AITF signale que le téléchargement doit être opéré au plus près de la production de la donnée, ce que permet le WFS. Cela doit être un élément pris en compte dans la logique de mutualisation et de subsidiarité, principes fédérateurs préconisés dans le cadre des plateformes partenariales.

La MIG précise que INSPIRE repose en effet sur une logique de flux. Il faut étudier là où il est le plus efficace de conserver la donnée et la mettre à disposition soit au niveau local, soit au niveau national. L'exemple de l'adresse, qui serait gérée au niveau national, est un exemple de source d'économie chère aux associations d'élus.²

IV- point sur la transposition.

Le décret CNIG³ a été publié le 31 janvier, et celui sur les adresses et les parcelles cadastrales⁴ le 1er mars. Le dernier décret, sur le partage, passera semaine 14 au Conseil d'État.

L'AITF s'interroge sur le contenu de ce décret et demande des précisions sur les modalités de licences qui y sont définies et leur lien avec le dispositif législatif existant pour l'accès aux documents administratifs (loi CADA de 1978 modifiée en 2005).

Les courriers à destination des différentes structures pour demander la désignation de leurs représentants au CNIG sont partis.

Le processus de désignation du président du CNIG et des différents représentants est en cours.

2L'AITF demande à ajouter la précision suivante : l'AITF estime que cette logique de flux doit sortir du schéma obsolète de "remontée d'information" du niveau local vers le niveau national au profit d'une conception plus moderne et en adéquation avec les technologies des réseaux informatiques de "moissonnage" des données diffusées par les producteurs locaux (ou leurs partenaires par subsidiarité) à différents échelons de territoire (départemental, régional, national voire international), ceci afin de permettre la consolidation et l'agrégation de données fiables et précises sur un territoire plus important, adapté à d'autres usages que ceux pour lesquels la donnée est initialement produite

3http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=6470D2586321708283AF025F4766B137.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000023492390&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

4<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000023650909&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>